

N° 111
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

15 mars 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'**accession de la France au protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord.***

(procédure accélérée)

Le Sénat a adopté, en première lecture après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 286, 457 et 458 (2015-2016).

Article unique

Est autorisée l'accèsion de la France au protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux créés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, signé à Paris le 28 août 1952, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mars 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 286 (2015-2016), Sénat.